Zeitschrift: Bulletin de la Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles
Herausgeber: Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles
Band: 33 (1904-1905)

Artikel: Le Dr Léopold de Reynier : notice biographique
Autor: Cornaz, Ed.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-88513

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Séance du 18 novembre 1904

LE Dr LÉOPOLD DE REYNIER

NOTICE BIOGRAPHIQUE

PAR LE Dr ED. CORNAZ

La famille Reynier[1] est originaire du Dauphiné. Pierre-Louis Reynier, huguenot, originaire de Dieu-le-fit[2], quitta la France avec sa femme, née Duc, vers 1687, soit deux ans après la révocation de l'Edit de Nantes, s'établit d'abord à Genève, puis dans notre voisinage, à Corcelles, et se fixa en définitive à Neuchâtel même; bourgeois de Valangin dès 1707, il le devint aussi de Neuchâtel, le 5 juin 1719. L'aîné de ses sept fils, Daniel, hérita par sa femme née Pierrot, elle aussi huguenote réfugiée, l'ancienne maison de la Monnaie[3], qui resta dans la famille jusqu'en 1876. C'est là que naquit, le 11 novembre

[1] D'après les renseignements fournis par un membre de la famille, dans : *Les Familles bourgeoises de Neuchâtel*, par ED. QUARTIER-LA-TENTE, Neuchâtel 1903, p. 207-208.

[2] Faisant aujourd'hui partie du département de la Drôme. D'autres huguenots en émigrèrent aussi à la même époque, entre autres les Lombard, de Genève, et les Marcel de Lausanne, familles dont trois membres furent médecins.

[3] Située au n° 11 de la rue des Halles (aujourd'hui dite du Trésor): « vis-à-vis les halles », disait Abraham Amiet en 1692, « il y a une maison où l'on fabricoit toutes sortes de monnoies d'or et d'argent. Elle avait été achetée en 1589, pour 1000 livres, pour la Monnaie ». Dans la maison contiguë (place des Halles, n° 1), était né en 1795, le Dr Jacques-Louis Borel († 29 avril 1863), avec lequel le Dr Léopold Reynier eut de nombreux rapports professionnels.

1808, Léopold, fils de Jaques-Daniel, du Grand Conseil de Ville, et de Marguerite Schouffelberguer, sa seconde femme, et arrière petit-fils de Daniel Reynier.

Après avoir terminé ses études générales tant à Neuchâtel même qu'à la cure de Serrières, où il passa trois années chez le pasteur de Perrot, Léo, comme on l'appelait dans sa famille, alla commencer l'étude de la médecine à l'Académie de Zurich, les continua successivement aux universités de Giessen, où il fut reçu docteur le 9 octobre 1829, et de Wurzbourg, puis à Paris, où il eut encore le privilège de fréquenter la clinique de Dupuytren, et enfin à Londres. Si, au commencement de ses études médicales, il s'était beaucoup intéressé à la botanique, l'influence de Dupuytren l'attira vers la chirurgie, pour laquelle il conserva une grande prédilection.

A cette époque, tout bourgeois de Neuchâtel pouvait exercer sa profession dans la ville, sans autorisation ni examens spéciaux. Le jeune docteur s'y établit donc librement dès 1832, et y fonda bientôt un ménage, ayant épousé en février 1833, Mlle Louise Koelliker, petite-fille d'un médecin zuricois, laquelle mourut déjà le 18 mars 1848, lui laissant un fils et trois filles.

Le Dr Reynier ne tarda pas à se faire connaître, et, sous l'influence de sa famille, qui ne voulait pas qu'il se laissât oublier, il se présenta successivement, en 1832 avec ses confrères J.-L. Borel[1] et Ch.-Louis Depierre[2], pour le poste de médecin de ville, devenu

[1] Voir à son sujet : le *Dr J.-L. Borel,* notice biographique par le Dr Cornaz, Neuchâtel, 1864, in-8 : De nombreux renvois à cet opuscule auront lieu sous l'indication du *Dr Borel.*

[2] 1790-1853. Voir *Dr Borel,* note 25.

vacant par la mort du Dr Jean-Philippe Eckard[1], et, en 1834 avec le Dr Borel, pour celui de médecin du Roi, qu'avait occupé le Dr Henri de Pury[2]. Si, dans l'un et dans l'autre cas, ce fut le Dr Borel qui obtint la place (7 mai 1832 et 10 novembre 1833), ce ne fut pas sans qu'on se rendît compte de la valeur du Dr Reynier, ainsi qu'on le voit par la lettre officielle écrite par le Gouvernement au Ministre d'Etat Ancillon. « Le mérite presque égal des deux candidats eût rendu difficile pour nous le choix à faire entre eux, etc.[3]»

Mais le Conseil de la bourgeoisie ne tarda pas à nommer le Dr Reynier à la charge nouvellement créée de médecin-chirurgien de ville. En effet, après avoir accordé son congé au Dr Borel comme médecin de ville, ce corps avait statué le 30 décembre 1833, que ce poste et celui de chirurgien de ville, vacant par le décès d'Henri de Pury, seraient réunis et que cette nouvelle fonction serait incompatible avec celle de médecin du Roi. Le 10 février 1834, le Dr Reynier fut nommé pour six ans, et confirmé régulièrement jusqu'à la suppression de cet office, le 31 décembre 1851.

Successeur à la fois du médecin et du chirurgien de ville, il s'était donc trouvé pendant une quinzaine d'années seul chargé de tout ce qui concernait à Neuchâtel l'hygiène publique et la police médicale, de la surveillance des pharmacies, des sages-femmes, des garde-malades, de la vente des poisons et de la pratique illégale de l'art de guérir, puis de la vaccination, du traitement des épidémies et enfin d'indi-

[1] 1774-1830. Ibid., note 20.
[2] Henri de Pury-Bonjour : 1776-1833. Ibid., note 9.
[3] Ibid., p. 31-32 ; voir la suite de la dite lettre du Gouvernement.

quer à l'autorité les grossesses et couches illégitimes, ainsi que les maladies qui lui paraîtraient dues au crime, et, selon son appréciation, les cas de maladies vénériennes survenues sur des filles publiques.

Cette nomination lui donnait la qualité de membre-né, c'est à dire de droit, de la Commission de santé de la Ville, de laquelle il faisait d'ailleurs déjà partie en qualité d'assesseur depuis le 30 décembre 1832. Vers cette date encore, les bourgeois de Neuchâtel pouvaient s'y établir comme médecins et chirurgiens, mais les autres candidats devaient présenter leurs titres et répondre à quelques questions sommaires; on en vint à régulariser leurs examens par devant la Commission de santé de la Ville, et cela sans privilège pour les bourgeois, d'entre lesquels ce fut, paraît-il, le Dr Charles Favre[1] qui dut le premier subir cette épreuve.

Dès la fondation d'une Commission de santé de l'Etat (3 décembre 1837), le Dr Reynier fut appelé à en faire partie jusqu'à son renouvellement (29 décembre 1848); puis, après un intérim, il y fut de nouveau nommé le 21 juin 1855, mais donna sa démission le 2 octobre 1856. Il prit aussi part dans ce corps aux examens des personnes qui voulaient pratiquer dans le Canton quelque branche de l'art de guérir, mesure qu'avait fait instituer le Dr Borel, médecin du Roi, dont le prédécesseur, le Dr H. de Pury, à lui seul ou parfois avec l'aide d'un confrère choisi par lui, faisait la chose beaucoup moins à fond.

Le dualisme entre l'Etat et la Ville dans les ques-

[1] Charles-Adolphe Favre, né le 31 mai 1814, à Neuchâtel, D.-M. de l'Université de Berlin, secrétaire (1851), puis vice-président de la Commission de santé (1863), mort à Neuchâtel le 6 août 1867.

tions de police sanitaire allait si loin que lorsque le Château voulut engager l'Hôtel de ville à adopter le projet de règlement sanitaire préparé par la Commission de santé de l'Etat, la Ville, comme on pouvait s'y attendre, n'accepta pas la chose sous cette forme; mais, ce règlement ayant été publié le 27 février 1839, elle en fit paraître pour son ressort un fort analogue le 25 mars. Le Dr Borel fut sans aucun doute l'âme de l'un et de l'autre, mais le Dr Reynier collabora à la rédaction de tous les deux et spécialement de celui de la Ville.

Le Conseil général ayant nommé, le 2 décembre 1844, une Commission pour examiner la convenance d'une réorganisation de l'Hôpital bourgeois, ces deux médecins en firent partie, l'un en sa qualité de médecin-chirurgien de cet établissement, l'autre comme médecin-chirurgien de ville. Le rapport dressé au nom de la Commission[1] par son président, le banneret Henri-Frédéric de Meuron-Terrisse, suivi d'un annexe du Dr Borel, fut communiqué à l'autorité urbaine en mars 1845, et la réorganisation ayant été admise en principe, la Commission fit, le 15 juin 1845, ses propositions tendant à y remettre à des diaconesses de Strasbourg le soin des malades. Mais, grâce au *festina lentè* du temps, cela n'avait pas encore eu lieu lors de la révolution, et ce ne fut que le 28 octobre 1849 que les diaconesses entrèrent à l'Hôpital de la ville.

Le 24 décembre 1859, le Dr J.-L. Borel, qui avait voulu donner sa démission de ses fonctions de médecin-chirurgien en chef de cet établissement, ne con-

[1] Reproduit en bonne partie dans : *Le Dr Borel*, p. 25-27.

sentit à renoncer à ce projet qu'à condition d'avoir un adjoint chargé de le remplacer généralement, et ce fut sur sa proposition le Dr Reynier qui fut appelé à ce nouveau poste, le 6 janvier 1860; puis, lorsque le vénérable doyen des médecins de la ville eut succombé, le 29 avril 1863, ce fut encore le Dr Reynier qui lui succéda comme médecin-chirurgien en chef de l'Hôpital bourgeois, le 5 mai. Il remplit cette charge avec une exactitude et une conscience pareilles à celles qu'y avait toujours déployées son prédécesseur. M. Léopold de Reynier donna sa démission de ce poste pour le 1er janvier 1873, bien que son goût pour la chirurgie y trouvât un champ d'activité assez étendu, en particulier auprès des nombreux blessés de l'armée de Bourbaki qui y furent hospitalisés en 1871. On sait qu'il eut pour successeur le Dr François-Gustave de Pury[1], qui occupa ce poste jusqu'en mai 1881.

Les Conseils de la municipalité ayant voté le 22 août 1848 l'institution d'une Commission de salubrité, qui fut nommée le 13 septembre, M. L. Reynier fut appelé à en faire partie. — Bien plus tard, le Dr Léopold de Reynier fit partie de la Commission de la Maison de santé de Préfargier (1867 à 1888).

Six savants neuchâtelois ayant fondé une Société des sciences naturelles, ils s'associèrent dès leur première séance quelques autres membres, et, parmi eux, le Dr Reynier (6 décembre 1832). Celui-ci[2],

[1] Né à Neuchâtel le 23 octobre 1829, D.-M. de l'université de Giessen en 1855, mort le 16 octobre 1902. Voir à son sujet la notice signée X, du Dr César Matthey, dans la *Revue médicale de la Suisse romande* du 20 novembre 1902.

[2] Son frère aîné, Dl-Edouard Reynier (1790-1840), pasteur aux Planchettes de 1814 à sa mort, s'occupait beaucoup d'astronomie et a laissé des cahiers de notes sur la métaphysique, la physique et plus

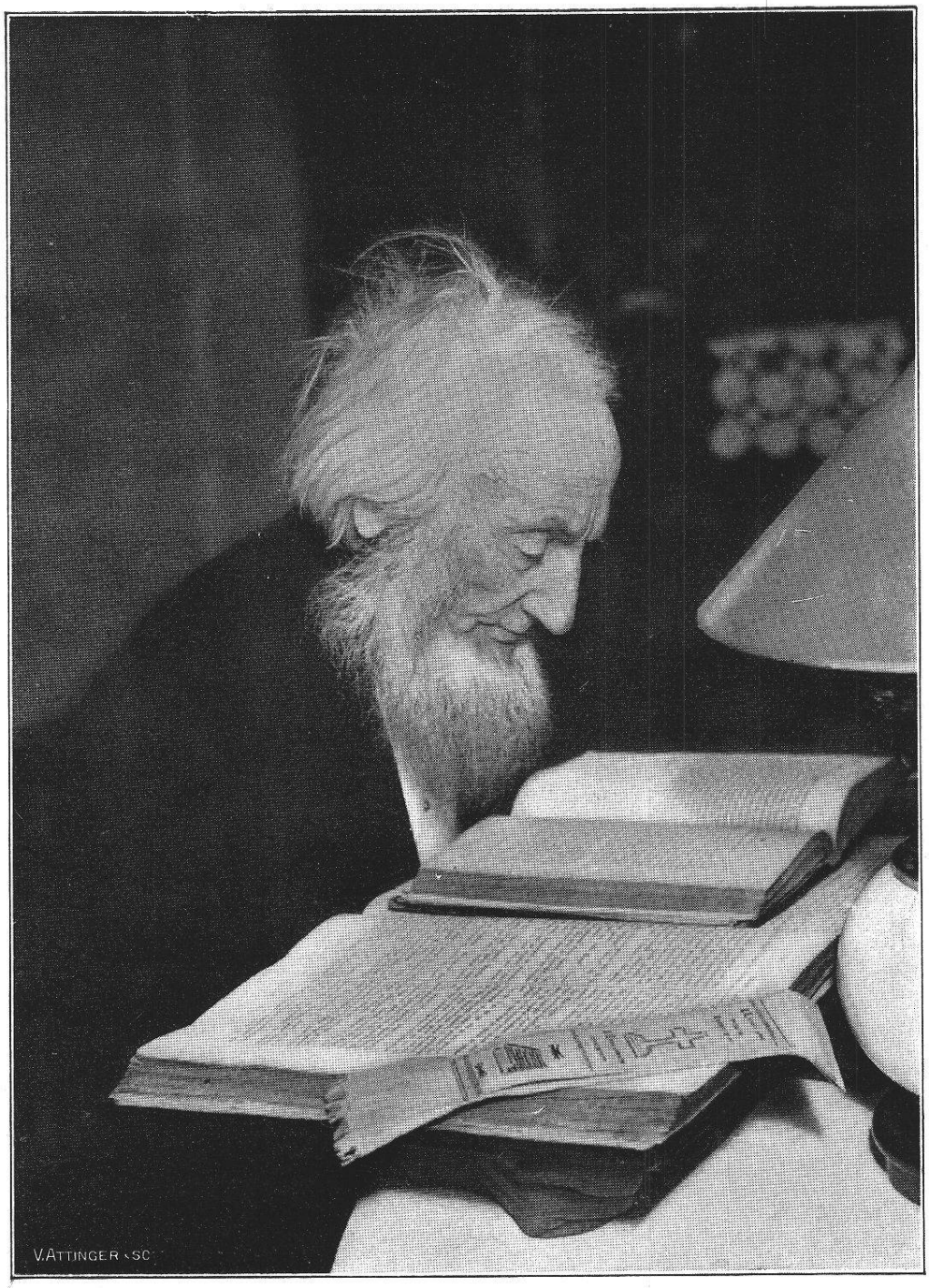

Leopold Ruzicka

fort apprécié du professeur Louis Agassiz, y fit quelques communications les premières années, puis s'en retira pour des raisons personnelles, tandis que, nommé membre de la Société helvétique des sciences naturelles à la session de Lucerne (1834), il en faisait encore partie lors de sa mort. Il avait pris part à la première session de cette assemblée scientifique dans nos murs en 1837 (XXIIme session), ainsi qu'à celle qui s'y réunit en 1866 (Lme session) ; mais devenu dès longtemps un des *seniores*[1] de cette grande société nationale, et dernier survivant de tous ceux qui avaient pris part à ses assises de 1837, il reçut dans sa retraite de la Coudre un télégramme sympathique lors de la troisième réunion qui eut lieu à Neuchâtel (LXXXIIme session, 1899); en outre, en souvenir du fait qui donna aussi lieu à ce télégramme, la Société neuchâteloise des sciences naturelles avait été heureuse de s'associer à nouveau le Dr Léopold de Reynier en le nommant membre honoraire, dans sa séance du 23 juin 1899.

Après avoir assisté aux séances préparatoires de la Société médicale de Neuchâtel, le 9 octobre et le 22 novembre 1852, il ne s'y rattacha, ainsi que son ami le Dr Charles Favre, que le 19 mars 1855, mais fut un des membres qui y fit le plus de communications. Lorsqu'on y institua une vice-présidence, il fut appelé

spécialement l'optique, déposés à la bibliothèque publique de Neuchâtel. — Quant à un Reynier de la Société des sciences physiques de Lausanne qui publia surtout des travaux de botanique dans les mémoires de cette Société de 1783 à 1788, il n'appartenait pas à la famille Reynier de Neuchâtel.

[1] Il était à sa mort le doyen d'âge des membres de cette société ; immédiatement après lui dans la liste des seniores venait M. Auguste-F. Mayor, né le 21 juillet 1815, mort à Neuchâtel, peu de mois avant le Dr Léopold de Reynier.

à cette charge qu'il occupa jusqu'aux élections de 1865; appelé alors à la présidence, il en était encore le titulaire le 5 novembre 1866, au moment de la dissolution de cette Société, à laquelle il s'opposa en vain, persuadé que des réunions médicales complètement libres de toute organisation ne se soutiendraient pas: l'événement lui donna raison.

Les discussions relatives au Concordat médical (au sujet duquel il demanda que le Gouvernement fût prié de ne pas y accéder pour le moment[1]) provoquèrent la fondation d'une Société cantonale, qui se réunit pour la première fois le 6 mai 1861 et prit le nom de Société neuchâteloise des sciences médicales. En faisant partie dès sa fondation, il la présida une fois comme membre adjoint (assesseur) du Comité, et en fut président effectif pendant l'année sociale 1863-1864. Il soutint alors, avec l'aide du Dr François de Pury, secrétaire général, une correspondance active pour tendre à faire sanctionner un projet de nouvelle loi sanitaire, mais malheureusement sans succès, vu des tergiversations et une résistance regrettables. Le zèle qu'avait fait naître la discussion du projet de Concordat médical ne se soutint pas extrêmement longtemps, et ces réunions cantonales cessèrent le 20 mai 1874.

Il avait été chirurgien militaire avec rang de capitaine dans le 1er arrondissement de la Principauté et faisait partie du contingent pour 1848; mais, après la révolution, ainsi que le fit généralement le corps

[1] On sait que les cantons de Vaud et de Genève s'en tenaient à l'écart, ce qui semblait devoir amener essentiellement dans le nôtre, les confrères de la Suisse allemande qui voudraient s'établir en pays de langue française: le Dr L. Reynier partageait cette manière de voir, très générale chez les médecins neuchâtelois.

des officiers neuchâtelois, il refusa de remettre au nouveau gouvernement son brevet pour l'échanger contre un de la République et fut envisagé comme démissionnaire. En revanche, lors de la prise d'armes royaliste de septembre 1856, il accepta d'y prendre part en qualité de médecin militaire, ce qui l'obligea ensuite à donner sa démission de membre de la Commission d'Etat de santé, que le Conseil d'Etat regretta de devoir accepter.

Qu'il me soit permis d'indiquer ici trois circonstances de sa vie sans rapport entre elles, mais qui toutes trois n'en ont pas non plus avec sa carrière médicale. — Le 13 avril 1852, et sans doute sous l'influence de son confrère et ami le Dr Charles Favre [1], il se fit recevoir par la loge Frédéric-Guillaume Bonne Harmonie de Neuchâtel, mais n'en resta pas longtemps membre actif : « Actuellement, *je dors* », me disait-il en m'en parlant. — Le 1er avril 1865, il reçut, ainsi que son frère Henri, pour eux et leurs descendants, des lettres de noblesse [2], leur frère Charles, officier dans le bataillon des tirailleurs de la garde, ayant déjà été annobli le 6 novembre 1826. — Enfin, il se rattacha à l'Eglise évangélique neuchâteloise indépendante de l'Etat dès sa fondation (1873) et devint ancien de la paroisse indépendante de Saint-Blaise après qu'il se fut domicilié à La Coudre.

[1] Vénérable de la loge Bonne Harmonie, dès le 8 juillet 1849, et nommé en 1862 à Lausanne Grand maître adjoint de l'Alpina. Voir au sujet de son activité maçonnique le *Discours prononcé* à *l'Orient de Neuchâtel*, etc., par le frère *Georges-Louis Quinche*. Neuchâtel, 1867, in-8°, de 14 p.

[2] S'il en fut reconnaissant pour ses descendants, il n'en fit aucun usage personnel et ne modifia pas sa signature.

Il avait, en effet, quitté Neuchâtel en 1877 et la maison dans laquelle il était né, au moment où celle-ci allait sortir de sa famille, et s'était retiré dans une campagne de ce petit village, n'y pratiquant plus qu'à bien plaire et pour obliger ses voisins, mais y conservant une vigueur de corps et d'esprit, qu'il entretenait par la lecture et les exercices corporels auxquels il se livrait et qu'ont illustrés les *Feuilles d'hygiène* de juillet 1903 dans un article dû à la plume du Dr Georges Borel[1].

Bien auparavant, il avait eu la satisfaction de voir, en 1858, son fils, Ernest D.-M. de l'université de Berlin, et plus tard l'aîné de ses petits-fils, Edmond, D.-M. de celle de Berne, venir s'établir à Neuchâtel, et vers la fin de sa vie, deux autres de ses petits-fils prendre leurs bonnets de doctorat en médecine, l'un Léopold-Ernest de Reynier, à Bâle, l'autre Rodolphe de Merveilleux, à Berne. — Sa modestie ne l'empêcha pas de jouir du témoignage de respectueuse et sincère affection que lui apporta à La Coudre, le jour même de son jubilé de 50 ans de doctorat une délégation des médecins de la ville, ses anciens confrères.

Atteint à Neuchâtel en 1862 d'une lymphangite provoquée par une piqûre anatomique, il eut en 1887 à La Coudre une pneumonie infectieuse grave, ainsi que, plus récemment, des symptômes d'apoplexie cérébrale, qui ne durèrent que quelques jours sans

[1] « L'art de devenir centenaire », o. c., p. 49-52., avec une phototypie de ce respectable confrère sciant du bois dans sa 95me année et un fac-simile de sa signature. M. Ed. Quartier-la-Tente a reproduit deux autres photographies du Dr Léopold de Reynier, l'une du temps où il était médecin de l'hôpital de la ville *(Revue histor. et monogr. des communes du canton de Neuchâtel*, 1re série, 2me volume), l'autre des dernières années de sa vie à La Coudre *(Les Familles bourgeoises de Neuchâtel)*.

laisser de traces. Sa dernière maladie débuta brusquement le 23 août 1903, à la suite d'efforts qu'il fit pour essayer de ramener à la vie un ivrogne qui s'était pendu : il fut en effet pris d'hématurie, accident qui se renouvela de plus en plus souvent, et qui eut une issue fatale le mercredi, 1er juin 1904, après que, sentant sa fin approcher, il avait fait, le dimanche qui précéda, en parfaite tranquillité, ses adieux à sa famille réunie autour de son lit de souffrance.

Avant d'essayer de caractériser l'orientation de la vie du Dr Léopold de Reynier, je veux l'étudier au point de vue scientifique. Si épris de la botanique pendant le commencement de ses études médicales, il la sacrifia à la médecine, mais ne s'en intéressa pas moins aux sciences naturelles. Il fit un séjour auprès de son ami Agassiz sur le glacier de l'Aar à l'Hôtel des Neuchâtelois ; on se rappelle également que c'est lui qu'Arnold Guyot chargea de lui rapporter de Londres un baromètre qu'il dut tenir dans la position verticale pendant le trajet, et cela à l'époque des diligences. Aussi avons-nous vu qu'il fut membre de la Société neuchâteloise et de la Société helvétique des sciences naturelles : toutefois, ce fut la pratique de son art qui l'occupa essentiellement pendant toute sa carrière.

Bon observateur, médecin instruit, habile chirurgien, il n'écrivait pas volontiers et fut sans doute heureux que l'université de Giessen n'imposât pas de dissertation inaugurale aux docteurs comme couronnement de leurs examens. Mais il n'en fit pas moins d'assez fréquentes communications essentiellement pratiques à deux de nos sociétés : malheureusement la plupart d'entre elles sont simplement indiquées dans

les procès-verbaux de leurs séances respectives. C'est ainsi qu'en 1833 il fit au sein de notre Société une double communication résumée par Agassiz[1], relativement à l'isolement des aliénés et aux précautions à prendre pour les rendre à la santé, tout en les empêchant de faire du mal soit à eux-mêmes, soit à leurs semblables. Il fit également part de ses idées sur les établissements qui peuvent contribuer à la santé publique et en particulier sur les clos d'équarrissage. — Le 28 mars 1835, il lut une observation de ligature de l'artère crurale, où le malade en s'agitant rompit l'artère et mourut de l'hémorrhagie qui s'ensuivit[2]. — Puis, le 20 mai de la même année, il fit « une communication sur les avantages des exercices gymnastiques, et sur l'utilité qu'il y aurait à les faire reprendre aux jeunes gens qui fréquentent le collège de Neuchâtel ».

Des nombreuses observations dont il entretint la Société médicale de Neuchâtel, il n'autorisa la publication complète que de la suivante : *Plaie pénétrante du larynx ; asphyxie ; laryngo-trachéotomie*[3]. De deux cas de monstruosité observés à deux ans de distance dans la même famille, le premier, un *Notencéphale* fut présenté à la séance du 13 juin 1859, et les détails fournis par lui ont été reproduits dans l'extrait du procès-verbal inséré dans le même recueil[4]. Un

[1] *Mémoires de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel*, t. I (1836), 2me partie, p. 22.

[2] Ce fait si intéressant, ainsi que la note qui suit, est simplement mentionné *o. c.* ; t. II (1839), 2me partie, p. 10.

[3] *L'Echo médical*, t. III, mai 1859, p. 241-243. Il s'agissait d'une fillette de 7 ans, atteinte à la partie antérieure du cou par un fragment d'une capsule de fusil, écrasée entre deux poids de fer : l'opération fut pratiquée avec succès, d'urgence et sans assistance.

[4] Ibid., t. III, octobre 1859, p. 512-513.

frère de ce Notencéphale fut à son tour l'objet d'une communication à la séance du 13 mai 1861 : comme elle est résumée en 5 lignes seulement dans l'extrait du procès-verbal[1], l'autopsie de cet enfant qui, atteint d'un vice du canal cérébral, vécut six jours, présente trop d'intérêt pour ne pas être inséré ici *in-extenso*.

A la partie inférieure du dos se trouve un *spina bifida*, s'étendant de la 5me vertèbre dorsale à la 5me lombaire, recouvert d'une vessie transparente, dont les points d'attache sont violacés. Le pourtour paraît être formé par une prolongation de la peau, tandis que la partie centrale est transparente et contient un liquide qui permet de voir au travers la moëlle épinière. En incisant la partie supérieure de la tumeur, il s'écoule un liquide séreux, jaunâtre, demi-transparent. Les parois internes sont recouvertes d'une exsudation plastique, jaune verdâtre, fortement adhérente. Dans le fond de la vessie incisée, on aperçoit la *cauda equina*, qui est très injectée et que l'on prendrait au premier moment pour des fibres musculaires. La moëlle épinière ayant été coupée à sa partie supérieure et renversée en bas après l'incision de 7 nerfs spinaux, je me suis convaincu que l'extrémité inférieure de la *cauda equina* rentrait dans le canal rachidien à la hauteur du bassin. Ce canal est remplacé par une large surface osseuse d'un pouce de largeur, sur laquelle s'étalait la moëlle épinière : cette surface est fortement bombée, tellement que, si sur elle on se représente les os des vertèbres manquant, on aurait une forte scoliose. En détachant la dure-mère du canal rachidien on la voit s'étaler au-dessus des apophyses transverses pour se perdre dans le derme[2].

[1] L'*Echo médical*, t. V, 1861, p. 282-283.

[2] Le Dr Ernest Reynier qui avait assisté son père pour cette autopsie, fit remarquer ensuite que la rigidité caractéristique très prononcée aux extrémités supérieures, était nulle aux inférieures. Il rapprocha de ce fait celui que le Pseudencéphale présenté par lui à cette même séance n'offrait pas trace de rigidité cadavérique.

Des dix-sept communications qu'il fit à la Société médicale de Neuchâtel dans le domaine de la médecine interne, trois seulement sont mentionnées dans l'*Echo médical*[1]. Je citerai en outre, comme particulièrement intéressantes : un cas de pustule maligne, une varioloïde confluente survenue chez une jeune fille six jours après la vaccination, une catalepsie remontant à une quinzaine d'années, et une paralysie du nerf radial consécutive à une fracture de l'humérus.

Ce dernier cas nous amène à la chirurgie, domaine dans lequel je relèverai ses communications sur le fait d'une mâchoire de lotte retirée à la hauteur du sternum avec la sonde œsophagienne de Graefe ; celui d'un enfant de 2 $^1/_2$ ans qui, ayant avalé un fragment d'un jouet de bois, présenta des vomissements de sang, avec impossibilité de la déglutition et un emphysème considérable, et qui, au bout de quatre jours, évacua par les selles le corps du délit, à savoir un morceau de bois assez pointu, de la grosseur d'un tuyau de plume d'oie et long de $^3/_4$ pouce.

Mais, une observation chirurgicale qui, détaillée dans trois séances de la Société, intéressa vivement celle-ci, c'est celle d'une fracture compliquée, dont voici le récit complété par les notes inscrites dans les registres de notre ancien hôpital bourgeois.

Burelle, Pierre, âgé de 31 ans, valet de pied de l'Empereur des Français, fut gravement blessé lors de l'accident survenu le 24 août 1865 à la seconde des voitures qui conduisaient S. M. Napoléon III et sa suite de notre gare à l'Hôtel Bellevue, et qui causa aussi une fracture de la clavicule à Mlle Bouvet, lectrice de l'Impératrice. Il s'agissait chez P. B. d'une

[1] *O. c.*, I (1857), p. 569 et II (1858), p. 47 et 387.

fracture de l'extrémité inférieure des deux os de la jambe gauche, avec luxation en dedans de l'articulation tibio-tarsienne, déchirure des ligaments et plaie articulaire en rapport avec celle des téguments. A l'hôpital de la ville où le blessé fut placé, le Dr Léopold de Reynier lui appliqua pendant six jours un appareil à suspension de Matthias Mayor, accompagné d'irrigations, puis un appareil de Scultet changé matin et soir. Il se forma entre le talon et la malléole externe des abcès accompagnés d'une fièvre intense avec délire, puis la plaie permit de voir un fragment osseux qui se nécrosa à la longue. Le professeur Nélaton appelé de Paris visita le blessé le 26 août et le 1er septembre, et se déclara très satisfait du traitement institué et en général de la tenue de l'hôpital. Quand le transport du blessé à Paris eut été décidé, l'Empereur envoya à Neuchâtel, le Dr Corvisart, l'un de ses médecins, avec deux de ses valets de pied : le départ eut lieu le 16 janvier 1866. A ce moment, P. B. avait échappé à une amputation, mais une portion d'os devait encore se détacher, ce qui empêchait la plaie de se fermer : le pronostic était bon, ce que confirma l'issue finale de cette grave lésion chirurgicale[1].

Un cas de fibroïde utérin n'ayant pas occasionné d'hémorrhagies : la présentation d'une môle hydatique en grappe, de la taille d'une petite tête d'enfant ; un accouchement avec conservation de la vie d'un enfant, chez lequel il y avait présentation des pieds et chute du cordon ombilical lors de la rupture de la poche des eaux ; telles furent ses communications du domaine de la gynécologie et de l'obstétrique.

La médecine légale est représentée par un cas d'apoplexie sous-méningée avec fracture de la base du crâne chez un ivrogne, pour lequel se posait la

[1] L'Empereur fit parvenir au Dr L. Reynier par le Dr Corvisart une émeraude montée en épingle or, accompagnée à chacun de ses quatre coins d'un petit diamant.

question de savoir si l'épanchement sanguin avait précédé la fracture ou si c'était l'inverse qui avait eu lieu. — Il fut en outre l'un des experts qui présentèrent un « Rapport médico-légal sur un individu trouvé mort dans le Seyon à la suite d'une rixe[1]. »

Il présenta encore à la Société médicale, le 6 juin 1863, « une pompe gastrique de son invention, aspirante et refoulante, établie au moyen d'une canule ordinaire ». « Le mécanisme », dit le procès-verbal de la séance, « est aussi simple qu'ingénieux ; il consiste en un robinet à double courant ayant trois ouvertures ; à l'axe s'ajuste le corps de pompe ; on place le robinet de manière que son ouverture permette au piston d'attirer le liquide à extraire, puis quand le corps de pompe en est rempli, un demi-tour de robinet fermant la première ouverture laisse le liquide s'échapper par la troisième. On peut employer le même appareil pour toutes sortes d'injections ».

Au sein de la Société neuchâteloise des sciences médicales, il fut un des cinq membres nommés le 11 mai 1868, pour faire une enquête, dont le résultat fut l'objet d'un travail, lu en séance le 3 mai 1869 par le rapporteur, puis répandu dans le public[2], et qui fut l'origine de l'hôpital de Chantemerle.

Après avoir raconté la vie de mon ancien confrère et ami, et indiqué les communications scientifiques qu'il fit aux Sociétés auxquelles il appartint, il me reste à parler des qualités qui le distinguèrent et qui peuvent se résumer par ces mots : Fidélité au devoir.

[1] Inséré dans l'*Echo médical*, IV, décembre 1860, p. 586 et 595, et signé des Drs Cornaz et L. Reynier.

[2] *Les maladies contagieuses et les hôpitaux neuchâtelois*. Rapport par le Dr Cornaz, Neuchâtel 1869, in-8o, p. 35.

Ce fut essentiellement ce qu'il montra comme médecin ; et ici, qu'il me soit permis de transcrire en partie le juste éloge qu'en a fait le Dr Aug. Châtelain[1].

Le Dr de Reynier était un de ces hommes dont un pays s'honore. Médecin consciencieux, épris de son art jusqu'aux derniers jours de sa grande vieillesse, il a mis toute sa vie fidèlement en pratique le serment d'Hippocrate, qu'on a avec raison appelé un des plus beaux morceaux de la littérature grecque : « Je conserverai ma vie et ma profession pures et saintes », disait entre autres le candidat à la pratique médicale. Vie et profession pures et saintes, n'est-ce pas là le Dr Reynier tout entier ? La médecine lui était un sacerdoce. Homme d'un autre âge, il pensait encore que le médecin est là pour le malade, que celui-ci n'est pas une matière à expérience et qu'à côté de l'art, hélas! trop souvent impuissant à guérir, il y a le cœur mis dans un sourire, les paroles qui consolent, le serrement de main qui encourage ».

Et, quant à la discrétion professionnelle de notre regretté doyen, elle était aussi à la hauteur d'un autre passage du serment d'Hippocrate : « Introduit dans l'intérieur des familles, mes yeux ne verront pas, mes oreilles n'entendront pas ». Par là aussi, il a donné un exemple sur lequel on ne peut assez insister.

Ce qu'il fut pour ses malades, ceux de ses confrères qui, comme le Dr A. Châtelain et l'auteur de ces lignes, ont été, ne fût-ce qu'une fois l'objet de ses soins, ne peuvent se le rappeler sans une profonde reconnaissance. Pour tous ses malades, il était affectueux, soigneux, n'épargnant pas le temps à consacrer à ses visites, sachant bien que, si le médecin ne peut guérir que rarement, et soulager souvent, il peut comme on l'a si bien dit, toujours consoler.

[1] Dans la *Feuille d'avis de Neuchâtel,* du vendredi 3 juin 1904.

Dans ses rapports avec les autres médecins, il fit toujours preuve de la plus grande délicatesse, même envers ceux qui n'en usaient pas à son égard : non seulement il ne se prévalait pas vis-à-vis des plus jeunes d'entre eux de sa longue expérience, mais il ne demandait pas mieux que d'écouter leurs idées avec déférence, voire même, dans certains cas, de montrer qu'il en appréciait la valeur en se rangeant à leur manière de voir. Jamais il n'alla sur les brisées d'un confrère, et je puis en mon particulier affirmer n'avoir eu avec lui que des rapports agréables et avoir profité de sa grande expérience lorsqu'il voulut bien m'assister de ses conseils à l'hôpital Pourtalès, spécialement lors d'opérations graves.

Dans le domaine religieux, le Dr Léopold de Reynier montra aussi sa fidélité au devoir. « Jusqu'à ces dernières semaines, lit-on dans la *Suisse libérale* du 3 juin 1904, il assista régulièrement au culte public. Jamais le mauvais temps ne l'arrêta dans l'accomplissement de ses devoirs religieux, et on le voyait arriver au temple certains jours de tourmente ou de pluie, où bien des fidèles restaient prudemment à la maison ». Le 12 mai, jour de l'Ascension, bien que malade, il voulut encore assister au culte public, mais fut obligé de prendre une voiture pour retourner à La Coudre : ce fut sa dernière sortie.

L'hommage que lui ont rendu les pasteurs des deux églises de Saint-Blaise, lors de son inhumation, montrèrent bien la largeur de ses idées et la respectueuse affection que chacun, tant à La Coudre qu'à Saint-Blaise, portait à ce chrétien modeste.

Puissent ces quelques pages contribuer à perpétuer la mémoire de ce médecin instruit, consciencieux, aimable et pieux !